



CABINET

N°2022 096 /MARAHA/CAB
DGPV

Ouagadougou, le

04 JUL 2022

**COMMUNIQUE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES, RELATIF A
L'UTILISATION DES PESTICIDES CHIMIQUES DE
SYNTHESE**

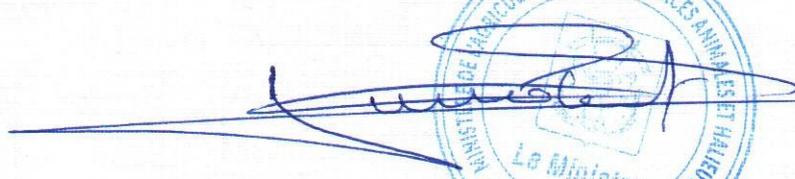
Il m'a été donné de constater que l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse dans la production agricole a pris de l'ampleur au cours de ces dernières années tant en quantité qu'en catégories.

Je tiens à rappeler aux producteurs que ces produits mal utilisés peuvent engendrer des conséquences néfastes sur la santé humaine, animale et l'environnement.

Afin de réduire ces conséquences, je vous invite à observer les bonnes pratiques phytosanitaires suivantes :

- *utiliser exclusivement des pesticides homologués pour toute application ;*
- *choisir des appareils adaptés pour tout traitement ;*
- *porter un équipement de protection individuelle pour toute manipulation de pesticide ;*
- *respecter les paramètres de traitement (débit du pulvérisateur, dose ou volume du produit, etc) ;*
- *respecter les conditions de traitement (éviter la pluie, les temps chauds, les vents forts) ;*
- *respecter le délai de réentrée ;*
- *respecter le délai avant récolte.*

Pour toute information complémentaire, s'adresser aux services techniques du Ministère en charge de l'agriculture.


Dr Delwendé Innocent KIBA

